
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 septembre 2022 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Stéphane CÔTÉ, Maire d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Annonces du maire

Le maire d'arrondissement, monsieur Stéphane Côté, souhaite la bienvenue à la séance du conseil et remercie particulièrement l'équipe de la culture, des sports et des loisirs ainsi que les cols bleus et tous ceux qui ont été impliqués dans la préparation et l'organisation des activités offertes aux citoyens de l'arrondissement cet été. Il souligne particulièrement la place importante qu'a eu la Salle Pauline Julien lors de la célébration des événements.

Il salue l'arrivée de l'automne, le retour scolaire et incite les citoyens à faire preuve de beaucoup de prudence à proximité des écoles primaires ainsi que de patience sur nos routes, surtout aux abords du pont. Il souligne la présence préventive de la sécurité publique et du SPVM sur le territoire et accueille avec enthousiasme la surveillance, par la sécurité publique, des stationnements des étudiants du Cégep Gérald-Godin.

Conscient du trafic que crée le chantier du pont, le maire informe la population que la configuration actuelle des voies d'entrée et de sortie de l'Île demeurera ainsi pour au moins les 4 prochaines semaines et que les travaux seront prolongés en raison de difficultés rencontrées suite aux travaux fait en rivière. Le sentier fermera cet hiver, vers le mois de décembre et les travaux recommenceront au plus tard au mois d'août.

En ce qui concerne les alternatives déployées par l'arrondissement pour apaiser le trafic, le maire cite celle d'informer les citoyens de l'horaire et des lieux des travaux lors de la rentrée scolaire (pavage de la rue Cherrier, entre les rues Legault et Roy); les compromis faits pour les autobus scolaires; l'accessibilité en tout temps au chantier pour les services d'urgence; les ouvertures ou les fermetures de rues pour sortir ou entrer à L'Île-Bizard.

De plus, il propose aux directions scolaires d'accueillir plus tôt les enfants qui ne sont pas au service de garde du matin ou de les permettre de partir plus tard et aux parents et voisins de faire du covoiturage pour diminuer la circulation en période de pointe.

Le maire se prononce sur certains dossiers décisionnels dont :

- La construction d'un 2^e abri pour les divers équipements d'été et d'hiver de l'arrondissement, l'isolement de 3 garages et l'installation d'un système de chauffage permettant ainsi d'entretenir et de protéger la machinerie.
- Les travaux de réfection des bordures et des trottoirs de certaines rues de l'arrondissement (Place Catalogne).
- La planification d'une remise à niveau complète du chalet Robert Sauvé à Sainte-Geneviève, une infrastructure vitale pour notre communauté.
- La protection des terres agricoles de la région avec l'appui de l'Union des producteurs agricoles du Québec pour qu'elles demeurent en production.
- Le projet de passerelle piétonnière et cycliste entre la Ville de Laval et L'Île-Bizard.

Par la suite, il fait le bilan de la situation financière de l'arrondissement, de ses effets et des mesures prises par les membres du conseil et l'administration.

Le conseil tient à remercier le directeur d'arrondissement et toute son équipe de direction et particulièrement le chef de division Jonathan St Louis. Il souligne aussi le travail colossal de monsieur Stéphane Ritchot et madame Lucrezia Renda pour leur travail acharné dans le suivi des requêtes des citoyens.

Le maire fait un retour sur les rencontres avec la présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal madame Dominique Ollivier, le directeur général, monsieur Serge Lamontagne et le directeur général adjoint, monsieur Alain Dufort.

Le maire annonce que le Cégep Gérard-Godin soulignera le 23 septembre prochain, la journée de mobilisation face à la crise climatique. Il invite les citoyens de l'arrondissement à participer aux diverses activités et prendre part à une marche qui aura lieu au centre-ville de Montréal.

Enfin, le tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement, antérieurement le tournoi de golf du maire, se tiendra le 14 octobre au Club de golf Royal Montréal. Cette année le coût est de 290 \$ par personne ou 125 \$ pour les personnes qui désirent participer qu'au souper. Le maire profite de l'occasion pour remercier les personnes impliquées dans l'organisation de cet événement.

En dernier lieu, le maire convie la conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau à dévoiler les gagnants de la première édition du concours *Des maisons fleuries*.

Madame Marceau mentionne que 33 maisons ont pris part au concours dont 4 ont été choisies dans les catégories suivantes : Le prix pour le volet résidence a été attribué au 513 triolet, le prix pour le volet commerce a été remis au restaurant *La Maison verte* situé au 16 981 boulevard Gouin à Sainte Geneviève, le coup de cœur du Jury est allé à la résidence située au 405 rue de Saint-Malo Ouest de L'Île-Bizard et le prix de participation a été remis au 66 rue de la Place Riviera à Sainte-Geneviève. Les gagnants se partageront un montant de 500 \$.

La conseillère invite les citoyens à prendre part en grand nombre à la seconde édition du concours en remplissant le formulaire qui sera déposé sur le site internet de l'arrondissement à l'été 2023.

CA22 28 185

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 6 septembre 2022 avec le retrait du point 20.05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions du public

Début : 20 h 05

Madame Patricia Lapointe

- Embouteillage sur la rue Saint-Pierre à l'intersection de Cherrier - Panneau d'affichage et intervention de la police nécessaires.
- Arrêt non respecté à l'angle des rues Pierre-Boileau et Cherrier

Suite à l'intervention de la citoyenne, le maire suspend la période de questions du public et invite le commandant du poste de quartier 3 du Service de police de la Ville de Montréal, monsieur Michael McDermott à prendre la parole.

Les faits saillants de la présentation du commandant se résument aux activités suivantes :

- Tenue d'opérations de sécurité routière aux abords des trois écoles primaires de l'arrondissement;
- Opération visant les infractions commises par les cyclistes au mois de juillet et émission de constats d'infraction pour non-respect des arrêts obligatoires;
- Tenue d'une opération en soirée visant les véhicules modifiés;
- Activités de sensibilisation par les agents sociocommunautaires dans les écoles et aux abords des traverses scolaires;
- Opération d'enregistrement de vélos pendant le Tour de l'Île-Bizard et promotion du projet Garage 529 visant à contrer le vol de vélo;
- Match de soccer entre les policiers du poste de quartier 3 et les membres de la communauté.
- Appel de candidatures pour des brigadiers scolaires.

Par la suite, les citoyens et membres du conseil sont invités à poser des questions.

Les citoyens suivants adressent des questions au commandant :

Monsieur Pierre Chamberland

Arrêt sur la rue Duvernay et Gouin - Opération de surveillance policière demandée

Monsieur Philippe Voisard

Vidéos d'automobilistes contrevenant au Code de la sécurité routière – La police peut-elle les utiliser?

Monsieur Pier-Luc Cauchon

Vol dans les véhicules la nuit – demande d'interventions de la police

Madame Ginette Binette

Mesures pour ralentir la vitesse des cyclistes sur la Place Laframboise

Au terme des interventions concernant les activités policières, le maire reprend la période de questions du public.

Monsieur Pier-Luc Cauchon

Suivi sur le projet d'installation de génératrices pour les stations de pompage de l'Île

Monsieur Pierre Chamberland

- Installation de valves sur la place Bellerive - Suivi.

Fin : 20 h 32

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question

CA22 28 186

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 5 juillet 2022.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 5 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1229452016

CA22 28 187

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du jeudi 21 juillet 2022.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du jeudi 21 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1229452017

CA22 28 188

Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt:

des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme des séances du 17 mai 2022, du 21 juin 2022 et du 19 juillet 2022;

des comptes rendus du comité de la sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgences des séances du 15 juin 2022 et du 14 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1229452019

CA22 28 189

Approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1227593019

CA22 28 190

D'accorder un contrat à Can-Aqua International Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de fontaines d'eau intérieures et extérieures liées au projet "De l'eau dans ta gourde" au montant de 189 955,25 \$, taxes incluses (lots 2 et 3), et autoriser une dépense totale de 189 955,25 \$, taxes incluses - Soumission 22-19336.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'accorder un contrat à Can-Aqua International Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de fontaines d'eau intérieures et extérieures liées au projet "De l'eau dans ta gourde" au montant de 189 955,25 \$, taxes incluses (lots 2 et 3), et autoriser une dépense totale de 189 955,25 \$, taxes incluses - Soumission 22-19336;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1227593017

CA22 28 191

Accorder une augmentation de budget de 14 185,62\$, à "FNX-INNOV", pour un contrat financé par la ville de Montréal dans le cadre du Programme d'infrastructures sportives extérieures (PISE) pour des services professionnels pour la production des plans et devis pour la réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03, majorant ainsi le montant total du contrat de 100 206,69 \$ à 114 392,31 \$

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

1. D'accorder une augmentation de budget à FNX-Innov pour effectuer les plans et devis pour la réfection de huit terrains de tennis au parc Eugène Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre numéro 2021-03;
2. D'accorder à "FNX-INNOV" une augmentation de budget au montant de 14 185,62 \$;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1227474006

CA22 28 192

Octroi de subventions aux sports de glace pour la saison 2021-2022 aux organismes accrédités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au montant de 882 \$.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'octroyer une subvention aux sports de glace pour la saison 2021-2022 aux organismes accrédités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au montant de 882 \$.

Cette subvention est de 18 \$ par individu âgé de 18 ans et moins.

Les fonds sont disponibles au compte SIMON (*subventions à des organismes sans but lucratif*) suivant:

2408 0010000 301118 07143 61900 016491 0000 000000 000000 00000
00000

Les crédits budgétaires sont prévus au budget 2022 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens (DCSLRC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1227593016

CA22 28 193

Affecter un montant de 2350 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf du Maire de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière à plusieurs organismes et demandeurs, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève.

Le conseiller monsieur Alain Wilson déclare avoir un intérêt dans ce dossier, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'affecter un montant de 2350 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf du Maire de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière à plusieurs organismes et demandeurs, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève.

Citoyen - Camps Sportmax	1 000,00 \$
Association de soccer de l'Île-Bizard - Soirée des bénévoles	1 000,00 \$
Mission de l'Ouest de l'Île	350,00 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.04 1227593020

20.05 RETIRÉ

CA22 28 194

Accorder un contrat à Construction Arcade pour effectuer les travaux de structure de béton pour le nouvel abri à sel (dalle et muret de béton) et démolition d'une dalle de béton dans la cour de voirie municipale de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 659 519,60 \$ taxes incluses (contrat : 573 495,30 \$ + contingences: 86 024,30 \$) - Appel d'offres public # 2022-05 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'accorder au soumissionnaire Construction Arcade le contrat pour effectuer les travaux de structure de béton pour le nouvel abri à sel (dalle et muret de béton) et démolition d'une dalle de béton dans la cour de voirie municipale de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 573 495,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2022-05);

D'autoriser une dépense de 86 024,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1227474010

CA22 28 195

Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc. pour effectuer les travaux d'aménagement d'une aire de jeu inclusive au parc Eugène-Dostie - Dépense totale de 459 885,34 \$, taxes incluses (contrat : 399 900,30 \$ + contingences: 59 985,04 \$) - Appel d'offres public # 2021-12 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'accorder aux Entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une aire de jeu inclusive au parc Eugène-Dostie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 399 900,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2021-12) ;

D'autoriser une dépense de 59 985,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1227474011

CA22 28 196

Accepter l'offre de service bonifiée en lien avec le Plan de la forêt urbaine du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'accepter l'offre de service bonifiée en lien avec le Plan de la forêt urbaine du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1225880001

CA22 28 197

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022 et du 1^{er} au 31 juillet 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022 et du 1^{er} au 31 juillet 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1229452018

CA22 28 198

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter deux panneaux d'arrêt sur le chemin Bord-du-Lac dans les deux directions à l'intersection de la rue Blouin, à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter, une ordonnance visant à ajouter deux panneaux d'arrêt dans les deux directions sur le chemin Bord-du-Lac à l'intersection de la rue Blouin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1229413020

CA22 28 199

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter deux panneaux d'arrêt sur le chemin Bord-du-Lac dans les deux directions à l'intersection du chemin Bord-du-Lac (Est), à la suite d'une recommandation du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'édicter, une ordonnance visant à ajouter deux panneaux d'arrêt sur le chemin Bord-du-Lac dans les deux directions, à l'intersection du chemin Bord-du-Lac (Est).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1229413022

CA22 28 200

Adoption - Règlement CA28 0018-7 modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018) afin de retirer les dispositions relatives au remorquage des véhicules.

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé: « Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement », à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2022 par sa résolution CA22 28 165;

VU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2022 par sa résolution CA22 28 165;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé: « Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement » CA28 0018-7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1229413019

CA22 28 201

Adoption - Règlement CA28 0072-2 modifiant le règlement sur les tarifs (CA28 0072) afin de retirer les dispositions tarifaires relatives au remorquage de véhicules et apporter une précision au tarif sur la collecte des branches.

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé: « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs », à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2022 par sa résolution CA22 28 166;

VU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2022 par sa résolution CA22 28 166;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé: « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs » - CA28 0072-2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1227576003

CA22 28 202

Adoption - Règlement numéro CA28 0023-43 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, d'abroger et d'adopter diverses dispositions normatives.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du projet de règlement CA28 0023-43 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juin 2022, par sa résolution CA22 28 130;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-43 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juin 2022, par sa résolution CA22 28 130;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement CA28 0023-43 a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juin 2022, par sa résolution CA22 28 130;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 juillet 2022, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement le 23 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 juillet 2022 par sa résolution CA22 28 167;

CONSIDÉRANT qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 29 juillet 2022 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0023-43 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger et adopter diverses dispositions normatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1227905028

CA22 28 203

Dépôt certificat procédure d'enregistrement - Règlement autorisant un emprunt de 250 000\$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs (Programme d'achat d'équipements sportifs) - Règlement 0822-002.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue les 16 et 17 août 2022, concernant le Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs (Programme d'équipements sportifs) - Règlement 0822-002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1227146011

CA22 28 204

Dépôt certificat procédure d'enregistrement - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques (Programme de développement informatique) - Règlement 0822-003.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue les 16 et 17 août 2022, concernant le Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques (Programme de développement informatique) - Règlement 0822-003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1227146013

CA22 28 205

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la construction d'un garage détaché en cour arrière avec une entrée dans la cour avant secondaire situé au 113 rue Joly composé du lot 4 590 321 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'un garage détaché en cour arrière avec une entrée dans la cour avant secondaire situé au 113 rue Joly composé du lot 4 590 321 du cadastre du Québec sous condition:

– QUE les arbres existants soient conservés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1229606005

CA22 28 206

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur le fronton de toit du bâtiment situé au 337 rue Cherrier composé du lot 4 295 488 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'installation d'une enseigne sur le fronton de toit du bâtiment situé au 337 rue Cherrier, composé du lot 4 295 488 du cadastre du Québec sous condition :

- QUE seul l'éclairage par réflexion de type col de cygne soit exigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1229606004

CA22 28 207

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne sur poteau à la propriété sise sur le boulevard Guin Ouest composé du lot 3 678 953 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement de l'enseigne sur poteau à la propriété sise sur le boulevard Guin Ouest sur le lot 3 678 953 du cadastre du Québec sous condition:

- QU'une partie de l'enseigne soit en relief (le "G", stationnement, le logo du "P" et la flèche).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1229606003

CA22 28 208

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement de la galerie couverte en façade avant sur la propriété située à l'adresse sise au 627, rue Cherrier correspondante au lot no 4 589 129 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement de la galerie couverte en façade avant, sur la propriété située à l'adresse sise au 627, rue Cherrier, correspondante au lot no 4 589 129 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1227905039

CA22 28 209

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 330, boulevard Chevremont correspondant au lot no 4 298 796 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 330, boulevard Chevremont correspondant au lot no 4 298 796 du cadastre du Québec sous condition :

- QUE la partie du garage projeté en façade avant, soit réalisée avec un parement extérieur en fibrociment James hardy de couleur light mist JH70-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1227905035

CA22 28 210

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 964, 1^{re} avenue correspondante au lot no 4 589 533 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage double intégré, sur la propriété située à l'adresse sise au 964, 1^{re} avenue correspondante au lot no 4 589 533 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

- QUE le plan de construction soit inversé tel qu'indiqué au plan d'implantation corrigé en date du 10 août 2022;
- QUE les fenêtres proposées soient à carreaux.

Et avec les matériaux extérieurs suivants:

- Deux (2) parements extérieurs :
 - Pierre Arriscraft de modèle shadow stone couleur avalanche;
 - Clin en fibre de bois pressée St-Laurent de couleur barista;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium Gentek de couleur noir.
- Toiture en bardeau d'asphalte BP de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1227905040

CA22 28 211

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 504, chemin Monk composée du lot no 4 589 682 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 504, chemin Monk composée du lot no 4 589 682 du cadastre du Québec sous conditions:

- QUE le plan d'aménagement paysager précisé au sommaire décisionnel intitulé: "504 Monk Point Ile-Biz_aug24 2022 L01b.pdf" soit respecté;
- QUE tous les travaux, incluant l'aménagement paysager, soient réalisés dans les 18 mois suivant l'émission du permis de construction;
- QU'une garantie financière de 10 000 \$ soit exigée avant l'émission du permis de construction et que le remboursement soit conditionnel au respect des conditions précitées, aux travaux d'aménagement paysager et au respect de l'ensemble des éléments liés au permis de construction.

Et avec les matériaux suivants:

- Deux (2) parements extérieurs :
 - Pierre naturelle de la carrière Ducharme de modèle horizontal scotch;
 - Clin horizontal en fibrociment de Juste du Pin de couleur "dark walnut";
- Les soffites en cèdre rouge de couleur naturelle ou "dark walnut stain";
- Les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium de couleur brun commercial;
- Porte d'entrée principal en bois naturel de couleur "dark walnut";
- Toiture en bardeau d'asphalte Mystique 42 de couleur "stonewood".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1227905037

CA22 28 212

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 147, avenue des Vinaigriers composée du lot no 6 008 286 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 147, avenue des Vinaigriers composée du lot no 6 008 286 du cadastre du Québec sous conditions:

- QUE la façade latérale gauche soit construite à 50% en brique (bloc architectural blanc élégant) et à 50% en fibrociment (St-Laurent de couleur peuplier) ou de la pierre (modèle Alur de couleur gris sienna onyx) avec une pierre de couronnement;
- QUE tous les plans déposés pour la demande de permis de construction soient respectés, notamment le plan d'aménagement paysager, le plan d'implantation et les plans de construction;
- QUE tous les travaux, incluant l'aménagement paysager, soient réalisés dans les 18 mois suivant l'émission du permis de construction;
- QU'une garantie financière de 10 000 \$ soit exigée avant l'émission du permis et que le remboursement soit conditionnel au respect des conditions précitées, aux travaux liés à l'aménagement paysager et au respect de l'ensemble des éléments liés au permis de construction.

Avec les matériaux suivants:

- Trois (3) parements extérieurs :
 - Brique en Bloc-architectural de couleur blanc élégant;
 - Pierre de modèle Alur de couleur gris sienna onyx;
 - Clin horizontal en fibrociment St-Laurent de couleur peuplier;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes ainsi que la porte de garage seront en aluminium Gentek de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1227905036

CA22 28 213

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la construction d'un abri d'auto sur le mur latéral droit du bâtiment situé au 24 rue Legault composé du lot 4 590 464 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'un abri d'auto attaché à la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 24, rue Legault correspondant au lot no. 4 590 464 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1229606006

CA22 28 214

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la construction d'un garage détaché en cour latérale gauche situé au 54, chemin North Ridge au lot no 4 590 760 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'un garage détaché situé au 54, chemin North Ridge au lot no. 4 590 760 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.17 1229606007

CA22 28 215

Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De désigner la conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 7 septembre et le 6 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1229452020

Dépôt de documents – mois de juin et juillet 2022

- Rapport mensuel - revenu ;
- Rapport budgétaire - sommaire ;
- Virements PDI;
- Virements – Budget de fonctionnement;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA22 28 216

Motion demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec la Ville de Montréal et ses arrondissements, dont celui de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, et la Ville de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf de Dorval

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève a signifié son grand intérêt pour la sauvegarde du papillon monarque par l'adoption d'une résolution unanime le 2 juillet 2019 (CA19 28 215);

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90% au cours des deux dernières années alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

ATTENDU QUE depuis 2003 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées et considère qu'ils sont désormais en danger;

ATTENDU QU'en juin 2017, l'arrondissement de Saint-Laurent devient le premier arrondissement montréalais à obtenir la certification de Ville amie des Monarques niveau Argent et décrète que le papillon monarque devient l'emblème entomologique de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent s'est engagé à travailler de concert avec les différents intervenants dans le domaine pour poursuivre la protection des monarques et travaille depuis de nombreuses années à la sauvegarde de l'habitat du papillon monarque par la plantation d'asclépiades et par la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et d'éducation auprès des résidents;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent est le premier arrondissement de Montréal à participer au programme Monarch Waystation en mettant en place en 2019 une station Monarch Watch dans la friche du boisé du parc Marcel-Laurin;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent participe à la sauvegarde du papillon monarque en pratiquant la gestion différenciée de ses friches herbacées, considérées comme habitat du papillon monarque;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent a célébré le Festival du monarque lors de sa journée annuelle de la biodiversité le 28 mai 2022;

ATTENDU QUE le 7 mai 2019, l'arrondissement de Saint-Laurent a obtenu le statut de Ville amie des abeilles, s'engageant à protéger les végétaux à fleurs qui profitent au papillon monarque;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Laurent a adopté son Plan d'urgence climatique 2021-2030 dans lequel il s'engage à protéger la biodiversité et à assurer une adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE Alan DeSousa, le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent a adressé une lettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique Steven Guilbeault en février 2022 et une lettre au ministre des Transports Omar Alhabra en juin 2022 afin de l'inviter à collaborer avec l'arrondissement, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour protéger certains terrains appartenant au gouvernement fédéral, incluant le « Champ des Monarques » afin de l'intégrer au projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le « Champ des Monarques », important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE le « Champ des Monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui en font un centre de biodiversité. Rappelons que ces terrains servent d'habitat au petit blongios, une espèce d'oiseau menacée qui est protégée par la réglementation fédérale;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QU'en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval, le gouvernement fédéral participerait à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein cœur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur. Cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des Monarques », situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alhabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault et au député fédéral de Pierrefonds–Dollard, monsieur Sameer Zuberi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA22 28 217

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 septembre 2022 à, 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Stéphane CÔTÉ
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2022.